

---

[Imprimer](#)

## **Paris habitat prépare la valorisation de la caserne Chavildan**

Image

---

## **Paris habitat veut confier les travaux de revalorisation de la caserne Chavildan (16e arr.) par la création de logements, d'un équipement dédié à la petite enfance, d'une agence pour ses activités et la requalification des espaces extérieurs.**

La caserne réunit, sur une surface de 4 500 m<sup>2</sup>, six bâtiments autour d'un vaste commun libre et continu. Les trois bâtiments principaux (A, B et C), organisés autour d'une grande cour d'environ 1 040 m<sup>2</sup> anciennement réservée au stationnement, comprennent les locaux administratifs, les cachots et les logements. Le bâtiment de l'horloge (D), « emblématique du site », accueille d'anciennes écuries, le pavillon (F) les sanitaires tandis que le E regroupe des logements.

Le projet de reconversion de l'ensemble propose un programme comprenant plusieurs fonctions, « favorisant les échanges ». Il est ainsi prévu un centre d'hébergement et de stabilisation de 53 logements individuels et en cohabitation avec des espaces communs dans le bâtiment A.

### **Exemplarité en termes de réemploi, de matériaux et de matériels**

Le B disposera de 26 logements sociaux de typologies différentes et d'une agence Paris habitat en rez-de-chaussée, le C de 22 logements sociaux, le D d'un multi-accueil et d'une PMI, le E d'une pension de famille de 26 studios avec une conciergerie en rez-de-chaussée et le F d'un local associatif. L'ensemble des espaces extérieurs doit par ailleurs être requalifié, avec la création d'un jardin/potager, de locaux vélos et de locaux de tri et ordures ménagères. La relation de la caserne à son quartier doit être « renforcée » avec la création de deux nouveaux accès.

« Cette opération se veut exemplaire en termes de réemploi, de matériaux et de matériels en provenance du site ou d'autres sites », prévient le bailleur. Elle s'inscrit aussi dans une démarche sobre notamment en termes d'économie d'énergie particulièrement sur la thermique.

Le permis de construire doit être arrêté en septembre 2022 en vue de travaux de mai 2023 à mars 2025.

[Consulter l'avis](#)